

# CONGES DE REPRESENTATION

Instruction sous  
NAUSICAA

## Bénéficiaires

Fonctionnaires titulaires, représentants d'une :

- association loi 1901 (ou loi 1908 - départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle)
- mutuelle

## Demande

- au moins 15 jours à l'avance
- justificatifs à fournir lors du dépôt
- attestation à fournir lors du retour de congé



*Sauf si nécessité de service*

## Durée

9 jours fractionnables par demi-journée

### quota par direction

- 90 jours (500-999 agents)
- 108 jours (1 000-1 999 agents)
- 108 jours (≥2 000 agents) + 18 jours pour 1 000 agents supplémentaires



*non cumulable avec :*

- *congé pour formation syndicale*
- *congé pour participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air*

## Carrière

- assimilé à une période de service effectif
- n'ouvre pas droit à l'acquisition de jours d'ARTT